

Objet : Choix du prestataire – Mise en place d'un monde virtuel 3D

Vu la délibération N° 2011-03-04 du Comité Syndical du 18 février 2011 pour la conception d'outils innovants de communication et de réunions à distance, une consultation a été engagée pour choisir un prestataire pour la création d'un monde virtuel « Baronnies Provençales » en 3 dimensions sur la plateforme existante du Pôle Numérique de la Drôme et déléguant le choix du prestataire au Bureau Syndical.

Cet espace virtuel permettra l'organisation de réunions à distance avec avatars et fonctionnalités avancées de partage d'écrans et de fichiers.

Un seul prestataire a répondu dans les délais impartis. Il s'agit de la société VirtualSpaces-Internet 3 solutions.

Une analyse technique de l'offre a été réalisée à partir des critères précisés dans le cahier des charges :

Qualité de l'offre (60%)	Références	Concepteur et animateur de la plateforme du Pôle numérique de la Drôme
	Réponse apportée à toutes les demandes	Oui
	Anticipation sur des développements/besoins futurs	Oui via options au devis
	Support technique prévu	Oui
	Accompagnement/formation des utilisateurs en phase de test	Oui
	Outils libres utilisés	Oui
	Documentation complète fournie selon critères SMBP	Oui
Prix (30%)	Offre de base	21 000 € TTC
	Options disponibles	Oui, prix indiqués dans l'offre
	Prix de base acceptable pour le SMBP	Oui
Délais (10%)	Planning détaillé fourni	Oui
	Date départ-Date fin	01/03/2012 – 31/10/2012

De plus, les conditions financières proposées sont les suivantes :

- Acompte de 25% à la commande
- 4 versements intermédiaires à la fin de chaque phase
- Solde après l'évaluation finale

La Vice-présidente propose de retenir l'offre de la société VirtualSpaces-Internet 3 solutions, pour la prestation de modélisation et animation d'un espace « Baronnies Provençales » virtuel.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical :

- **Décide** de retenir l'offre de VirtualSpaces-Internet 3 solutions, pour un montant total de 21 000 € (vingt et un mille euros) TTC, et selon les conditions de paiement ci-dessus.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Pour le Président et par délégation
La 1^{ère} Vice-présidente
Christine NIVOU